

Délibération n°  
2024.003

Séance du 30/01/2024  
N° ordre : 03



**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Excusés : 1
- Votants : 8

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	8	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**ATTRIBUTION  
D'AIDES SOCIALES**

Certifiée exécutoire

Date de publication et de  
notification : 01/02/2024

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)  
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le trente janvier deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 janvier 2024

**PRESENTS** : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Lydie FERNANDES, Éric ESCLAFER, Marie-Odile MORIN, André CHASTAN.

**EXCUSES** : Nadine FEUILLADE.

**SECRETAIRE** : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;

Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;

Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2024/001	Loyer	600,00 €	NOALIS
AS2022/002	Loyer	500,00 €	POLYGONE
AS2024/002	Loyer	456,17 €	NOALIS
AS2015/007	Frais obsèques	500,00 €	ROC ECLERC

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 30 janvier 2024,

Le Président,  
  
Alain LAPACHERIE